

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2022.138

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 22 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Patrick FERRARI, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Valérie VIGNE, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : REPARTITION SUBVENTION FORUM ENSEMBLE POUR L'EMPLOI 2022**

**Exposé :**

Depuis 5 ans, un forum intercommunal « ensemble pour l'emploi » est coorganisé par les communes de Fonbeauzard, Launaguet, Saint-Jean, l'Union et Aucamville.

L'organisation de cet évènement a un coût de 14 658,79 €. Toulouse Métropole a accordé, lors du conseil métropolitain du 20 octobre 2022, une subvention de 5 000 €. La région Occitanie a accordé une subvention de 2 000 €. Il convient donc de répartir cette subvention entre les

communes concernées en fonction de leurs dépenses réelles respectives conformément au tableau ci-dessous.

Commune	% répartition de la subvention	Montant subvention région	Montant subvention Métropole
Mairie de L'Union	6,19%	124 €	310 €
Mairie de Aucamville	7,64%	153 €	382 €
Mairie de Fonbeauzard	7,55%	151 €	378 €
Mairie de Launaguet	11,65%	233 €	583 €
Mairie de Saint Jean	66,96%	1 339 €	3 348 €

### Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

### Décide

**Article 1 :** d'approuver la répartition suivante pour la subvention de 2 000 € attribuée par la région Occitanie :

- L'Union : 124 €
- Launaguet : 233 €
- Saint-Jean : 1 339 €
- Aucamville : 153 €
- Fonbeauzard : 151 €

**Article 2 :** d'approuver la répartition suivante pour la subvention de 5 000 € attribuée par Toulouse Métropole :

- L'Union : 310 €
- Launaguet : 583 €
- Saint-Jean : 3 348 €
- Aucamville : 382 €
- Fonbeauzard : 378 €

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*